

## Premiers pas

Vous venez d'arriver dans le canton de Basel-Stadt? Alors, vous devez vous inscrire sous 14 jours auprès du contrôle des habitants. Lors de l'inscription en personne au service du contrôle des habitants, les personnes nouvellement arrivées bénéficient d'un entretien d'accueil individuel.

### Inscription au contrôle des habitants

Toutes les personnes qui viennent d'emménager dans le canton de Basel-Stadt ont 14 jours pour s'inscrire auprès du contrôle des habitants de leur lieu de domicile (Bâle, Riehen ou Bettingen).

Vous êtes Suisse ou originaire d'un pays de l'UE ou de l'AELE:

Vous pouvez vous inscrire auprès du contrôle des habitants de Basel-Stadt, de Riehen ou de Bettingen par écrit, via eDéménagementCH ou en personne.

Vous n'êtes pas originaire d'un pays de l'UE ou de l'AELE:

Veillez vous rendre au contrôle des habitants (Einwohneramt) du Kundenzentrum Spiegelhof. Vos données biométriques y seront relevées. Vous devez payer des frais pour l'inscription.

Voici l'adresse:

Kundenzentrum Spiegelhof

Spiegelgasse 6

4001 Basel

Tel. 061 267 70 60

De quoi avez-vous besoin pour l'inscription?

Veillez bien vous renseigner au préalable pour savoir quels documents apporter.

Les documents doivent être en allemand, français, italien ou anglais.

Vous aurez dans tous les cas besoin des documents suivants:

- Formulaire d'inscription (Anmeldeformular). Vous devez préremplir le formulaire d'inscription.
- Copie couleur de votre passeport ou carte d'identité (pour UE/AELE) en cours de validité.
- Copie de votre contrat de location ou justificatif de domicile.

Vous aurez peut-être aussi besoin des documents suivants:

- Visa
- Contrat de travail
- Extrait du casier judiciaire

- Acte de mariage
- Autres

Si vous déménagez à l'intérieur du canton ou que vous quittez le canton de Basel-Stadt, vous devez également le signaler au contrôle des habitants.

Si vous n'êtes pas originaire d'un pays de l'UE ou de l'AELE, mais que vous vivez déjà en Suisse:

Avant votre changement de canton et votre arrivée dans le canton de Basel-Stadt, vous devez demander l'autorisation de l'Office des migrations. L'inscription ne sera possible qu'ensuite.

### **Entretien d'accueil**

Lorsque vous vous présentez au contrôle des habitants pour votre inscription, vous bénéficierez d'un entretien d'accueil individuel. Nous vous souhaitons la bienvenue, répondons à vos questions et vous renseignons sur la vie à Bâle.

### **Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)**

[www.hallo-baselstadt.ch/fr/bon-a-savoir/premiers-pas](http://www.hallo-baselstadt.ch/fr/bon-a-savoir/premiers-pas)